

Jean Giot¹

Aspects problématiques de l'écriture inclusive pour l'épistémologie linguistique

Article remanié, publié dans *Observables* n°1, Le genre grammatical en français et l'écriture inclusive, III Discours sur la langue, juin 2021, pp. 165-196.

Résumé. — À partir d'un corpus constitué d'extraits de revues spécialisées (linguistique, analyse de discours) et d'annonces prélevées sur internet, on proposera une analyse morpho-phonologique d'exemples d'écriture inclusive appelant des considérations différentes (*lect-eurice*, *lect.eur.rice*, *sourx*, *iels*, p.ex., voire des accords dits de proximité). On fera ressortir des ruptures de régularités du système d'écriture susceptibles d'en compromettre une acquisition cohérente dans l'enseignement de la lecture et de l'écriture, notamment sous l'angle des connaissances présupposées. À titre accessoire, s'en trouveront mis en évidence, chemin faisant, des déterminismes imaginaires, mais configurés en idéologies, pesant sur des doctrines de l'écriture dite inclusive.

Mots clés. — *Distinctivité, non-ontologie, segmentation, système graphique, orientation des graphes, enseignement de lecture/écriture, accords en genre paradoxaux.*

L'écriture inclusive² mêle, en fils de trame et de chaîne, matières et teintes différentes, intellectuellement, imaginaires, socialement, axiologiquement. Les textes qui l'exposent, comme tout texte, appellent des parcours interprétatifs complexes. En aborder des aspects limités est une opération à la fois de réduction et d'abstraction : il n'y a de science, écrit Bachelard dans *La formation de l'esprit scientifique* (1938), qu'à ces deux conditions, qui vont contre l'opinion. Cette opération, difficile, susceptible d'erreurs, on s'y essaiera. Car, écrit-il (*op.cit.* : 14) : « Quoi qu'on dise, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. [...] S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit ». On commencera par décliner, autant que faire se peut, tels principes qui inspirent la réflexion.

¹ Professeur émérite, Université de Namur. Spécialiste de linguistique française, d'épistémologie des sciences du langage, phonétique et aphasiologie, coéditeur scientifique de la collection *Transhumances* aux Presses Universitaires de Namur.

² Nous remercions S. Gay, R.-L. Le Goff, F. Rastier, C. Verdonnet. Le présent texte n'est imputable qu'à son signataire.

1. Postulats

1.1. Arbitraire

« Flexible, en effet, toujours, le féminin / à chaque fois, légèrement, pense le présent » : Sappho³ parle ici, commente Antoine Berman (1999 : 82),

du rapport que le Féminin entretient avec le Présent. Το θῆλυ, ce n'est pas « la femme », mais « le féminin », le neutre de l'adjectif grec correspondant. Sappho ne dit pas : la femme ne songe qu'au présent, mais : le Féminin entretient un rapport essentiel avec la Présence et l'Absence⁴.

Ce neutre grec à ce sujet et en cette traduction expose l'arbitraire saussurien des langues, soit une contingence: il n'est pas nécessaire que ce soit comme c'est et il n'est pas nécessaire que ce soit autrement que ce n'est. Ou encore, « en allemand, "l'homme" ne dispose que du masculin [...] en tant qu'être humain (*der Mensch*) [ou...] en tant qu'être sexué (*der Mann*) [...], la femme, elle, peut, dans le registre symbolique de la langue allemande, se mouvoir dans un espace qui varie du féminin (*die Frau*) au masculin (*der Mensch*) et au neutre (*das Weib*) » (Altounian, 2003 : 41)⁵. Ainsi sont ouverts, sur la rigueur de conditions formelles contingentes, conjuguant incomplétude et cohérence, des possibles sémantiques infinis, des discours et des herméneutiques, des transmissions aussi⁶. Exigences de forme et ressources de réinventions requièrent qu'y soient conduits les nouveaux venus en humanité. D'une telle tâche, on tentera de tenir compte.

1.2. Forme

Par exemple : « gracier, impossible fusiller », plutôt que « gracier impossible, fusiller », selon l'exemple donné par Evguénia Guinsbourg dans ses souvenirs du Goulag. Où l'on voit qu'il importe de pouvoir tableur sur un usage partagé des règles qui gouvernent l'interprétation de la place d'une virgule (S. Prokhoris, 2016: 60).

Dans les limites du présent texte, on s'en tiendra aux réquisits formels de langue ou de sémiotique des écritures. Des aperçus s'ouvriront certes, *ipso facto*, vers les discours, on tendra à ne pas s'y engager. D'autres auteurs y sont compétents.

³ Fragment 27, traduction Deguy (1966), *Actes*, P., Gallimard, p. 145.

⁴ Berman ne dit pas que « le féminin » soit un neutre en français. Suivant Charaudeau (2019 : 112), on pencherait pour un exemple de typification.

⁵ Alors la langue de Freud écrivain en traverse les distinctions comme sa traductrice le montre dans cet ouvrage, et les dit dans une forme sensible à sa langue, p.ex. : « ...wenn das Weib um Liebe wirbt... », allitération dans un vers de quatre pieds au rythme ascendant. La forme phonique de ce propos (le dira-t-on sous le « charme » de *das Weib*?) éprouve phonématique et syllabité formelles de la langue qui le supporte.

⁶ Le temps de la transmission sémiotique est « une forme de temporalité propre aux objets culturels qui ne se confond ni avec le temps physique ni avec celui de l'histoire » (Rastier, 2001 : 283).

1.3. Non-ontologie

C'est plus communément dans des interprétations négatives que se lancent les non-spécialistes, suivant d'ailleurs, comme le rappelle Spitzer, l'exemple de Cicéron, qui inférait de l'absence du mot *ineptus* (« inapproprié », « indécent ») en grec l'incapacité des Grecs à concevoir la notion de bienséance (A.Steuckardt, in Spitzer, 2014 : 12).

Le présent propos écarte toute ontologie : le langage détache de l'ordre des choses, des propriétés sensibles comme de crispations sociologiques — de leurs mantiques duales, sinon en duel (homme / femme, sexe / genre, et autres yin / yang popularisés), revêtues d'évidences axiologiques acritiques, ignorantes de qui ne leur ressemble pas⁷.

Les conceptions véhiculées par l'écriture inclusive voient la connaissance comme une représentation du réel⁸ et le langage comme un instrument idéographique la notant. Pareille conception impose une analogie entre ces représentations et les objets et une supposition d'adéquation, sinon de transparence du langage, à des référents dont elle garantit l'exactitude, nécessaire à la vérité du dit.⁹ Il y a, dans cette croyance à une évidence référentielle, une similitude avec les pratiques magiques (Rastier, 2007 : 7-8). Mais l'épistémè saussurienne a ouvert « de façon jusqu'alors inouïe » une possibilité de « concevoir l'autonomie du sémiotique », selon un mode spécifique de scientificité, indépendamment de telles représentations comme de « prétendus référents qui ne sont que des préjugés macroscopiques de l'ontologie substantialiste de 'bon sens' », écrit Rastier (2013 : 16; 24). Alors, le sens, non gagé sur des objets ou des représentations, « n'est pas doté d'une identité à soi qui définirait un noyau de sens invariant et primordial » (Rastier, 2005a: 6), mais est *analysable*. À une tradition logique et ontologique, isolant « le mot [et le morphème, comme celui dit de féminisation] dans son rapport avec son référent, la phrase dans son rapport avec un état de choses, le texte dans sa relation avec un monde », il semble utile, indique Rastier (2005b :19), de substituer une tradition rhétorique et herméneutique, celle où le signe saussurien est toujours à interpréter et à distinguer. Le problème de la référence se réduit alors à celui de la construction de l'impression référentielle, induite par la transdéfinition des « mots » en langue (les paradigmes où ils se définissent relativement), par les conditions formelles de langue, notamment syntaxiques, qui orientent les parcours interprétatifs, par les genres discursifs (juridique, religieux, scientifique, etc.) accompagnés des quasi-rituels que sont leurs

⁷ Dans l'expression « rendre les femmes visibles », le collectif comme totalité est problématique. Parmi les innombrables travaux d'anthropologie susceptibles d'en compromettre la pertinence empirique, on pourra lire Désveaux (2013), et revenir à un linguiste (Kroeber, 1909). Pour ce qui le rendrait irrésoluble dans la grammaire, voir J. Coursil (2015 : 187 et sv) : le point de vue adopté pour qualifier une totalité suppose un observateur externe, illusoire car nécessairement en situation d'entendant, donc en dialogue.

⁸ Voir pourtant Quine (1993) sur l'inscrutabilité du référent, sous l'angle des sciences. Sous l'angle critique de la psychanalyse, e.g. Prokhoris (2016 : 89) souligne que, « en matière de normes du genre en particulier », « ce que recouvrent ces notions — masculin, féminin — ne saurait se voir défini une fois pour toutes ».

⁹ Pourtant, Saussure (2002 : 230) : « Si un objet pouvait, où que ce soit, être le terme sur lequel est fixé le signe, la linguistique cesserait instantanément d'être ce qu'elle est [...] du reste l'esprit humain du même coup, comme il est évident » sous les éclairages, différents, des aphasies et des agnosies, ou du rêve. Judet de la Combe et Wismann (2019 : 89-90) voient dans la croyance en une « désignation prétendument objective de la réalité » une « idée gestionnaire », de gens d'influence, mutilante du langage que l'on voudrait entendre dire « directement la réalité, de manière que cette réalité devienne inévitable ».

pratiques interprétatives respectives,¹⁰ par les usages où s'insère toute pratique sémiotique complexe (et où s'exercent des facteurs de changement linguistique), par des registres axiologiques, évaluatifs (de *bons* usages, de *bonnes* pratiques), ou par l'histoire singulière d'une personne.

Écrire une langue dans un système sémiotique tire aussi son intérêt de la façon dont cela réserve ses diverses modalités à une *réception* déterminant la constitution du sens. Avec des effets déterminants dans l'enseignement.

Aussi, dans cette dialectique permanente, hors causalités unilatérales, entre appropriation d'un propre et partage d'un commun¹¹ (relatif), hésitons-nous à souscrire sans plus à l'idée d'un « contrat qui impose le même sens (le même minimum de sens, pour chaque être parlant, qui fait que le mot est dit "juste", que ce mot est ce mot) »¹². Dans le même sens, nous semble-t-il, si la différence entre sexe et genre a pu avoir l'utilité de souligner l'emprise d'imaginaires collectifs, cette dualité, hors par exemple une distinction comme celle qu'explique Prokhoris¹³ entre sexuel et sexué, devient réductrice. Surtout, ce qui illustre notre propos relatif au « réalisme » référentialiste, on la voit se figer en se démultipliant selon des critères descriptifs de « réalités » comportementales, et en classant sous des étiquettes de genres divers assignés à des images telles que chacune mérite sa « visibilité » dans des graphies singulières. Ainsi une discussion en clôture du numéro thématique de *Semen* (2018 : 44 ; 133; 135) qualifie l'écriture inclusive de pratiques hétérogènes « visant à construire un langage non discriminant par rapport aux personnes de genre féminin » ou « à neutraliser l'obligation de choix entre le masculin et le féminin, soit pour désigner des groupes mixtes de personnes, soit pour désigner des personnes trans, agenres, des personnes de genre non binaire ou fluide ». Pourtant, un degré d'abstraction élevé des normes de langue favorise le parcours de cas variés; au contraire, leur multiplication et leur diffraction, spécifiquement à chaque « réalité » à « visibiliser », en réduit l'extension et en accroît l'incompréhension mutuelle (sinon l'exclusion réciproque), si l'on peut ainsi dire, soit le contraire de la reconnaissance escomptée. Serait-il impossible qu'une signifiante puisse exister avec nuances hors des graphies censées conformes à des assignations à comportements censés les garantir? Nous préférons un « bougé » de la langue, « sorte de roulis agissant au cœur comme aux bords de toute représentation », se rapportant notamment « à l'écart jamais fixe mais jamais totalement comblé non plus qui sépare celui qui parle de celui qui écoute » (Prokhoris 2014: 169).

¹⁰ L'écriture inclusive, spécialement à travers les dislocations morphosyntaxiques qui y ont cours, ignore des questions d'interprétation juridique, non seulement celles évoquées par Klinkenberg (2019: 22), mais aussi celles qu'apporte l'écriture numérique (Garapon et Lassègue, 2018) dont le régime graphique impose une nouvelle façon d'envisager les caractères écrits, hors toute référence à l'espace, découplant le traitement des marques graphiques (relever les empreintes de supports matériels en les numérisant) et celui de la compréhension. L'acronyme romain SPQR (*Senatus PopulusQue Romanus*) peut s'y écrire U+0053 U+0050 U+0051 U+0052, écriture qui « ne se produit ni dans un espace corporellement vécu, ni dans un temps collectivement construit » (*ibid.* : 51). « Visibilités » ? Voir aussi Herrenschmidt (2007).

¹¹ Il faudrait nuancer. Ce qui fait la *res publica* (Esposito R., *Communitas*, PUF, 2000 : 19-20) n'est pas un bien commun, mais la *res nullius*, qu'un rite de la Grèce antique figure : lors de la prise d'une ville, le général ordonnait un partage pacifique du butin en retranchant une part, *res nullius*, vouée aux dieux. Impartageable donc, de manquer à chacun. Au sujet d'une langue, on ne saurait développer. Un livre de Paul Celan le signifie : *Die Niemandrose*. Des pratiques langagières montrent là un échec si elles ont pour symptôme de se vouloir chacune *imperium* identificatoire et militant.

¹² Houdebine (2000 : 14) dans le cadre d'une controverse.

¹³ *La psychanalyse excentrée*, PUF, 2008 : 128.

1.4. Registres d'analyse

Dans l'ordre phonétique, on a vu ci-avant quant à la diction, transférée à l'écrit, de Freud, comment une écriture littéraire recueille des formes de langue (la formulation d'un théorème requerrait une attention analogue à la forme.) Dans l'ordre morphosyntaxique, on retiendra en ce sens le thème de la bonne formation formelle, sur quoi porte « le différentiel grammatical », distinct de « la division sociale » (Milner, 1989 : 72) et distinct du « correct-incorrec » d'ordre axiologique selon une acception usuelle (*ibid.* : 90), différentiel grammatical définissant un possible et un impossible de langue, distincts de l'attesté et du non-attesté (*ibid.* : 89)¹⁴. Ainsi, la suite fictionnelle « les slictueux toves sur l'alloinde gyraient et vriblaient¹⁵ » est formellement bien formée, les lexies cependant demeurant partiellement inintelligibles : les morphèmes qui supportent les accords, et leur séquence dans les lexies et dans les syntagmes, suggèrent un sens dans ces agencements exactement construits, et compte tenu de leurs paradigmes respectifs, nominaux ou verbaux, où ils sont définis oppositivement. L'écriture inclusive sera ici interrogée prioritairement sous l'angle du différentiel grammatical, au bord du réel de la langue, dont le trait définitoire est la *distinctivité*. Il n'est pas matériel.

1.5. Notions préliminaires

Les *exemples* suivants ne sont pas traités pour eux-mêmes, mais pour illustrer rapidement deux thèmes — *forme zéro et organisation de marques*. Aussi est-il commode de ne pas ajouter, dans ces notations abrégées, l'éventualité d'un neutre¹⁶, et de condenser formes écrites et orales.

Un phonème ou un morphème dits *zéro* ne sont ni inexisterces ni simples absences. Ne rien compter, soit l'ensemble vide (0), est distinct de compter le rien, soit le singleton de l'ensemble vide ((0)), lequel est l'ensemble dont le seul et unique élément est l'ensemble vide¹⁷. Ex.: les marques des signifiés 'singulier' et 'masculin' dans *cri0 ~ cris* ou dans *peti(t)0 ~ petite*, ou la marque de 'présent' par opposition à 'imparfait' dans *nous aim-0-ons ~ nous aim-i-ons*.

D'autre part, il y a homophonie dans la forme *le*, corrélée à sa levée par des structures telles que la lexie (*le livre ~ il le livre*) ou le syntagme (*il le dit stupide ~ il le dit fort bien*) ; des allomorphies contribuent aussi à lever une homophonie (*pot - poterie, peau - pelure*), elles mêmes intégrées dans des paradigmes d'oppositions (*eau/el ~ au/al*).

La forme *le* de l'article est analysable comme composée de <e>, qui amalgame une marque de 'masculin' et de 'singulier', et de <l>, qui marque à la fois 'article' et 'défini'. Celle de *le* pronom amalgame dans <l> les marques des sèmes 'oblique direct non réfléchi'.

Pour l'article : dans la lexie, la valeur sémique 'singulier' se marque de façon discontinue, avec le morphème zéro (*le livre0 ~ les livres*).

¹⁴ Dans son évocation (sans renvoi en bibliographie) de cet ouvrage, Alpheratz (2019 : 67) brouille ces distinctions entre grammaticalité, écart sociologique et qualification axiologique, et efface la priorité fondatrice attribuée au différentiel grammatical (Milner, *op.cit.*: 72).

¹⁵ Extrait de la traduction par Parisot du « Jabberwocky » dans Lewis Carroll, *À travers le miroir*.

¹⁶ Mais quant à cette hypothèse, on suit Charaudeau (2019 : 106-107).

¹⁷ Intuitivement : dans l'écriture de la numération décimale, la suite de chiffres 10 note que l'on compte le rien dans le rang des unités.

Ces exemples abrégés montrent ensemble le fonctionnement systémique de ces quatre modalités de marque de valeurs sémiques (homophonie, allomorphie, discontinuité, amalgame) et de zéro¹⁸.

S'ensuit que l'analyse de l'ensemble des noms déverbatifs /*étudiant, étudiante, étudiants, étudiantes*/ comme flexion par Pérez et al. (2019 : 11) tient à la condition *sine qua non* qu'il s'agisse de /*étudiant0*/ dans cet ensemble: on ne voit pas comment un des items fléchis serait dépourvu de morphème flexionnel. Le principe flexionnel implique des types (N et V p.ex.) distincts. Pour chaque sous-ensemble relevant d'un type, un modèle abstrait représente toutes les facettes possibles de la flexion, à l'instar, par convention, de l'infinitif d'un V, p.ex. ici une forme telle que /*étudiant*/, qui équivaldrait en quelque sorte à la forme de « genre non marqué en UN » (par opposition à la « forme marquée en UN+0 » (« ancien masculin ») et à la « forme marquée en UNE » (« ancien féminin »)) retenue par Van Raemdonck (2019 : 86)¹⁹. Ce qui devrait affecter tout le système « puisque ce sont tous les noms qui sont affectés à une classe de genre » (Gardelle 2019 : 178). Or, selon cette description, la flexion d'un important sous-ensemble du type serait déficiente quant à la catégorie de genre (p.ex. *pli* ou *échappée*, pour rester dans la sous-classe des déverbatifs). Une règle, qui ne soit pas *ad hoc*, devrait spécifier quelles classes de N relèvent *intégralement de la flexion*. Le principe de simplicité conduit, nous semble-t-il, à renoncer à une telle description. Ce qui n'impose pas de dériver /*étudiante*/ de /*étudiant0*/, dès lors qu'il suffit d'admettre que le genre grammatical, au contraire du nombre, catégorise le lexique en *le* et termes en *la*, équivalamment d'un point de vue logique (Urien, 2017 : 108). Sans que l'un doive générer la dérivation de l'autre: /*étudiant0*/ et /*étudiante*/ s'opposent dans la catégorie, et dérivent chacun de la racine verbale. Il reste possible, comme le rappelle Pradalier (2012 : 17) de définir comme base la forme grammaticalement catégorisée féminine, pour connaître la *graphie* de l'autre. Mais, à l'oral, rien n'implique que « la forme de liaison *soit* la forme du féminin » : *grand ~ grand [t] homme* (Angoujard, 2003 : 116).

Ces observations suggèrent l'implication de formes faisant système articulant des distinctions, entre entités « oppositives, relatives et négatives » (Saussure), comme telles « *immatérielles* », qu'il s'agisse de phonèmes ou de morphèmes : éléments différentiels purs, qui constituent un savoir, c'est-à-dire une activité du sujet entendant (e.g. « à l'âge de la bière les hommes vivaient dans les tavernes », où l'on entend ce qui n'est ni là ni ça qui est là (*pierre ~ cavernes*)). « Les valeurs [linguistiques] n'existent pas en soi; elles ne sont rien d'autre que des

¹⁸ Ces figures classiques (Jongen 1993), contribuent à représenter ce qui différencie une langue humaine d'un signal animal (univoquement adéquat entre congénères) par les ambiguïtés qu'elles portent et lèvent à la fois, systémiquement, sans pour autant clore sur un sens, au contraire. En conséquence, elles ne sont pas défaut, mais nécessité, pour une sémiotique de l'écrit, comme le note Klinkenberg (2018 : 74).

¹⁹ Cette proposition est différente de celle de Pradalier (2012 : 10-12), parlant de « genre épïcène », aussi dit « hyperonyme » ou « ambigène » ou « bivalent », servant à la fois « à dire la non-distinction sexuelle » et à « représenter l'intersexué?e », et que, néanmoins, elle tient pour une « opération d'abstraction » créant une troisième forme « où l'on peut visualiser [l]es deux formes habituellement distinctes » (masculin / féminin). « C'est ce qui se passe, argumente-t-elle, en phonologie avec l'archiphonème ». Or, l'archiphonème représente l'élément distinctif en cas de neutralisation d'une opposition phonologique, dont il conserve les traits distinctifs, moins un (généralement), contextuellement (all. /raT/), ce que peut montrer un tableau des paradigmes ; la réalisation phonétique y correspondant est normalement celle de l'un des termes de l'opposition. Ici, le prétendu pendant de l'archiphonème, le troisième genre grammatical, s'ajoute aux deux autres de façon autonome et possède une réalisation propre, notée « intersexué?e », qui ne correspond à aucune des deux autres formes ; par définition, il n'en conserve pas de traits. Il ne les coiffe pas, il en est distinct et s'y oppose.

dispositions de système qui se réalisent sous la forme de chacune d'elles » (Coursil, 2015 : 136). Par ces *différenciateurs* phonologiques, morphologiques, syntaxiques, la langue entend la parole, et, sous les conditions expliquées par Klinkenberg (2018), est transposable et lisible en écritures.

2. Examen de graphies

2.1. « Néologismes » graphiques

Intéressons-nous par là à l'une des graphies d'écriture inclusive proposées par Alpheratz (2019: 70). Cet exemple vaut pour tous ses semblables, par définition d'exemple. Il éclaire le caractère général des observations. Sa « légende », au-delà du cas particulier, l'insère dans un cadre explicatif : son analyse est fonction des critères déclinés ci-dessus (Urien, 2010 : 13). Soit la forme graphique <lae>, « néologisme » graphique valant pour <la> et <le>. Elle condense quatre difficultés.

— Cette graphie contredit la graphie <un.e> retenue dans le même tableau: selon la logique de celle-ci, il aurait fallu écrire <la.e>, dissociant les marques des sèmes 'défini / indéfini' des marques de genre et de nombre ; pas de systématisme donc dans la correspondance des graphies avec des morphèmes ;

— ni dans leur correspondance avec des phonèmes: <ae> note /?/. Nulle « règle de dévolution » (Klinkenberg, 2018: 100) n'indique à quel système, phonémographique, morphographique, sinon idéographique — convenu de façon stable — correspondrait l'ensemble graphique <lae> ;

— les phonèmes (ou morphèmes, ou sèmes, ou quelque entité linguistique) ne sont pas « entre eux sur le modèle d'un lien entre objets » (Coursil 2015: 130), ainsi que le figure la concrétion <ae>, mais par transdéfinition (parcours de valeurs par un sujet qui entend) abstraite (ni ça ni là). La langue est « architecture défective » : tels de ses composants, censés totalisables, ne sont pas inscriptibles sommativement en tels effets de condensation de surcroît censée être quasi figurative ;

— car cette graphie prétend rendre positivement « visibles les personnes non binaires, les personnes au genre neutre et plus généralement tout.e individu.e sans présumer de son identité de genre » (*ibid.*), soit une réunion de diverses entités extralinguistiques aussi positivement constituées. Ce faisant, elle prétend, de surcroît, ajouter à la catégorisation en genres grammaticaux, arbitraire au sens saussurien, un genre grammatical nouveau ainsi gagé et ses marques signifiantes (à vocation systémique, mais, on vient de le voir, d'effectuation déficiente sur ce plan)²⁰.

Par corollaire, la condition susdite d'inconsistance (et celle, associée, d'inconciliabilité sociale) pose la question du coût cognitif, et plus largement psychique, dont s'inquiètent Charaudeau (2019 : 119) et Klinkenberg (2019: 14), d'une étude scolaire de telles formes. Par exemple (Pérez, 2014 : 1130 et sv.), une analyse comparée des durées d'écriture des lettres indique que le temps de traitement du mouvement dépend aussi de la longueur et de la complexité des

²⁰ La distinctivité systémique abstraite définitoire du langage ne saurait être objet de fabrication.

graphèmes. Ainsi le graphème simple <a> implique une durée plus courte que celle de <a> dans les graphèmes complexes <ai, ain> (ce qui atteste sans doute une saisie aussi holistique de la complexité). Et « les graphèmes complexes seraient traités avant que leur écriture ne commence, sur la lettre qui les précède », de sorte que plus les graphèmes cibles sont longs, plus augmente la durée d'écriture des lettres qui les précèdent. Ce qui ne néglige pas la pertinence d'alternances systémiques (*clArté/clAire*), mais atteste que la structure des graphèmes viendrait ainsi ajouter ses contraintes à celle des syllabes (= ? pour <lae>) et à celle de la morphologie (<lae> vs <un.e>, et *quid* pour <iel.s> dans le même tableau ?), ainsi qu'aux « règles consistantes contextuelles » (ici l'insertion de la graphie <lae> dans l'écriture d'une lexie — laquelle? de quel genre ? — ou comme élément d'une marque discontinue d'accord syntaxique de structure <lae Nae Vae>). Sur quelle expérience *linguistique* les élèves entrant en lecture / écriture assoieraient-ils ces graphies d'une catégorie supplémentaire de genre grammatical (restant associée à d'autres, inchangées, tel le nombre)²¹ ?

2.2. Des points médians

Passons à un bref examen de pratiques qu'on dira, élégamment, plurielles, et, franchement, chaotiques en dépit de prétentions à normativité, liées au point médian (ou « point milieu »)²² dans les « formes appariées » (Klinkenberg 2019 : 19) ou « doublets abrégés » (Gardelle 2019 : 159) — à propos duquel nous suivons Charaudeau (2019 : 119). Ce phénomène aujourd'hui diffus, visible, et pour ces motifs non secondaire, cependant recèle et révèle, inhérente, une diversité d'enjeux autres que ceux, axiologiquement déclarables, qu'il est censé promouvoir.

Le choix des exemples et leur quantité, où quelque validité statistique est ici hors sujet, au bénéfice d'un examen en quelque sorte clinique de cas tenus pour significatifs²³, sont estimés en fonction d'une prétention explicative. Un de plus n'apporterait ni assurance supplémentaire ni supplément explicatif (Urien, 2010 : 12).

Enfin, on sait le peu de consistance scientifique de la notion de syllabe, mais on constate qu'elle garde « une valeur pratique » (Angoujard, 1997 : 14). Ainsi tout phonologue et tout locuteur sensible refusera une suite comme <travailleur/r/se>²⁴.

Les recommandations pour l'écriture des formes appariées, présumées « simples », de la circulaire de mars 1986, sont diversement enfreintes, comme l'atteste le manuel d'écriture inclusive²⁵ de l'agence de communication d'influence Mots-Clés, consulté dans sa version de janvier 2019 (ex. : *chercheur.e* ou *chercheuse* y sont admis).²⁶ Observons d'emblée que, bien que le point médian y soit donné comme équivalent de parenthèses, toutefois sans jamais qu'on puisse savoir où se ferment ou s'ouvrent celles-ci, il y faillit quand il manque devant le <s> du pluriel,

²¹ *Nombre* signale ici une catégorie morphologique, non des valeurs sémantiques, où il faudrait distinguer variablement selon les contextes d'un N *extension, extensité, extensitude* (Wilmet, 1986). Par exemple, « un homme est un animal raisonnable » = tous les hommes.

²² Par commodité, on y substitue le point bas, suivant le projet EQUALIM.

²³ C'est pourquoi priorité, mais non exclusivité, est accordée aux *textes*-mêmes traitant de l'écriture inclusive. Hormis tel cas particulier, où la référence sera donnée *in extenso* en raison du commentaire concomitant, on ne citera personne : la structure de faits, non des avis censés personnels, importe.

²⁴ On note que sur le thème de la syllabité, Angoujard et Coursil distinctement reconnaissent leur dette envers la notion saussurienne de valeur.

²⁵ Désormais MEI.

²⁶ Mais non *gouverneuse*.

puisque, dans <chargé.es> p.ex., cette lettre est logiquement mise *en facteur commun* aux formes masculine et féminine, mais n'est écrite qu'accollée à l'une des deux. Au lieu d'écrire $(a + b)x$, on a écrit $a + bx$. Sans préjudice du fait qu'il s'agit en fait d'un fragment de b . Là, le point médian ne relie pas, il désarticule ; non seulement contradictoire pour les raisons sémantiques que décrit Charaudeau (2019 : 119)²⁷, mais aussi incohérent.

Est dépourvue de fondement l'assimilation que fait le MEI du point médian et du point « d'abréviation » de <M.> pour « Monsieur ». Nous analysons ce dernier point comme un indice (Klinkenberg, 2018 : 91) donnant statut particulier au M majuscule adjacent; la conjonction de ce M majuscule et de ce point signale l'appartenance de ce groupe, comme tel, à une catégorie sémantique, celle des « civilités ». Ce point est ainsi un classificateur (idéogramme thématique), analogue à la majuscule à l'initiale des substantifs en allemand, qui signale l'appartenance à cette classe. D'autre part, le point médian, loin d'abréger, allonge en séparant les composantes de la lexie (*chercheur.e*, *lecteur.rice*, etc.), en même temps qu'il fait graphiquement de la lexie « masculin » dans ses diverses composantes un partiel de la totalité (mais fragmentée) que serait la lexie « féminin ». Sans pour autant faire de même des autres morphèmes de la lexie complète, bien formée, p.ex. des déterminants (il ne s'écrit pas <le.a chercheur.e>)²⁸.

Or, quel que soit le nombre de genres dans la catégorie, l'un est exclusif de l'autre, ils ne sont pas simultanés. Au reste, tous les éléments d'un paradigme, dont la définition est *in absentia*, s'excluent mutuellement, ils ne se supplémentent pas simultanément dans une suite verbale, et aucun n'est un partiel d'un autre. L'occurrence de l'un renvoie l'entendant, par enthymème (Coursil), à sa transdéfinition systémique. Dans sa fonction distinctive (Klinkenberg, *op.cit.* 94), l'écriture fait de même : si l'on écrit *saut*, on n'écrit pas *seau* en même temps, au même lieu, mais on le connaît par opposition. Et si l'on suppose au point médian une fonction démarcative entre morphèmes et entre sémies, est-il économique de ne le faire que pour une sous-classe de noms, et sensé de le faire seulement pour tel fragment du compte-pour-un, de l'ensemble unitaire que forme toute lexie ? En somme, tout se passe comme si l'on voulait noter à la fois bien que linéairement tous les cas d'une flexion (voir ci-dessus) ou, si l'on tient pour une dérivation, tous les morphèmes grammaticaux directs (*étudiant.e*) ou indirects (*heureux.se*) de l'alternance²⁹.

Prudemment, le MEI écarte les cas où la forme féminine s'obtient par substitution et non par ajout. Mais ils prolifèrent, et la circulaire évoquée précise, à propos des noms en *-teur* au masculin que le féminin est en *-tense*³⁰ si le <t> appartient « au verbe de base », dans le cas contraire en *-trice*. Si l'exemple *directeur.trice* qu'on vient de lire sauvegarde une syllabation exacte, et une séquence de phonèmes régulière, il s'en faut que ce soit le cas le plus généralement, tant l'incohérence interne caractérise les découpages. Car on trouve aussi *direct.eur.rice*.³¹ ou *acteur.ice* :³²

- ce qui rompt la structure syllabique (on ne syllabe ni [*direct/*] ni [*/ice*]);
- ce qui est incohérent (un point après *direct.*, pas après *act*);

²⁷ <les directeurs.trices> ne signifie ni les uns et les autres, ni les uns ou les autres, mais les uns d'un côté et les autres de l'autre comme si titulaires de fonctions différentes.

²⁸ Gardelle (2019, 171) observe cette discordance sur l'exemple *toutes et tous les étudiant.e.s*.

²⁹ Mais on a aussi *joyeu#ses* (Semen, 2018: 139), sans doute parce que <x> peut aussi noter (Alphératz 2019: 69) un « morphème de genre neutre (au singulier) [...] remplaçant la consonne finale muette au masculine [sic] et sonore au féminin » (*sourx*).

³⁰ On suppose qu'on devra distinguer, si on adopte le point médian, <sauteuse> (marmite) et l'animé <sauteur.se> (ou quelque forme qu'on voudra du moment qu'elle inclue, c'est-à-dire disjoigne).

³¹ affiche « Art en grève » disponible sur Internet, vue le 18.2.20.

³² Semen 2018 : 12.

— ce qui ignore, en n’y reconnaissant aucune forme verbale, les allomorphies (*action / agir* ou *direction / dirigeant*) régulières, multiples attestées, donc accessibles à la conscience linguistique (explicitée ou non).

Quant à la forme *locuteurices*,³³ elle rompt la suite morphématique : ce serait *-trice* selon la circulaire, mais pour associer <t> à <rice>, il faut effacer mentalement ce qui est donné à lire, soit l’interpolation d’un masculin dont on ne sait en cette graphie où il commence ni où il finit, la graphie <r> valant simultanément à deux endroits différents³⁴ pour deux morphèmes mutuellement exclusifs dans leur paradigme, si bien que, aussi, un féminin *-ice* est figuré comme s’enchaînant au <r>. S’en trouve instaurée une continuité phonématique inventée. Ainsi le point médian s’efface-t-il avec la même incohérence qu’il se produit. Les *membra disiecta* qu’il instaurait composent une manière de nouvel hircocerf, scriptural. Pérez et al. (2019 : 9) citent Abbou à son sujet, parce qu’il « pourrait mieux que tout autre signe », « introduire de la discontinuité dans le continu ». On vient de voir le cas inverse : l’écriture inclusive peut équivalement introduire du continu dans le discontinu.

Aux noms en *-eur* dérivés d’une base verbale et sans <t>, correspond un féminin *-euse*. Ce qui donne *travailleur.se.s* et *travailleur.r.se.s* (affiche, v.note 30). À l’évidence, la « base commune » et les affixes font l’objet de dislocations (*-euse* devient [*eu(interpolation)se*] et de compositions (<eu> s’agglutinant au radical) inconstantes et fantaisistes, sans que le point médian censé faire démarcation unifiante entre composants de la lexie parvienne à l’effectivité de ses prétentions.

Il en va de même dans ce cas, où un « comité de mobilisation » universitaire réunit en février 2020 « étudiant.e.s et personnel.le.s »³⁵, où certes est respectée la graphie <el> d’une syllabe fermée pour le timbre ouvert de la voyelle /ɛ/³⁶ mais où ce qui s’écrit ne témoigne même plus des connaissances en langue que présupposaient chez leurs lecteurs et leurs scripteurs les formes inclusives pour être sémantiquement interprétables. À quelle culture graphique, à quel accès aux textes peuvent être conduits des élèves confrontés à ça quotidiennement ?

On ne reviendra pas à l’opacité, commentée par Klinkenberg (2019 : 24), de formes, telles que <cher.ère.s> ou <coutur.ier.ère> ou <couturi.er.ère>, où, d’une part, les affixes de noms de métiers sont étrangement représentés, et où, d’autre part, revient l’écriture de la neutralisation en /ɛ/ en syllabe fermée orale, mais ouverte à l’écrit (d’où <cher> sans qu’il soit besoin d’accent, mais <chè-re>, à moins que, autre ressource, on ne ferme la syllabe écrite <el-le>). Ajoutons-y <poètes.se.s> (v. note 30) – où manque de surcroît le timbre fermé /e/ en syllabe ouverte, au féminin.

Quant au syntagme <les agent.e.s territoriaux.ales> (Gardelle 2019 : 159), il ignore, discordance des prescriptions, la recommandation du MEI (janvier 19: 14) de « ne pas utiliser de formes abrégées pour les termes se terminant en *-al* », mais applique la règle de la circulaire ci-dessus mentionnée (*ibid.* : 158) : « si le nom se termine par une consonne, et autrement que par *-eur*, [...] le féminin est formé par l’ajout d’un ‘e’ » (<une agente>). On le voit : cette règle prend en compte la forme écrite du masculin, dont la forme orale cependant se termine le plus souvent sur la voyelle nasale, exceptionnellement sur /t/. En fait, ce /t/ exceptionnel (liaison) est analysable comme allomorphe de la marque zéro (v. plus haut), à l’oral. Son écriture au masculin est celle d’un morphogramme grammatical direct (féminin *agente*, et dérivés savants). Mieux vaudrait,

³³ Semen 2018 : 82

³⁴ Position finale pour *-eur*, deuxième position pour *-trice*.

³⁵ Invitation, reçue le 9.2.20, par courriel.

³⁶ Exemple d’archiphonème, voir plus haut.

pédagogiquement, comme Pradalier (*loc.cit.*), partir du féminin pour savoir écrire le masculin. L'une des caractéristiques des consignes, quant il s'agit de point de départ des constructions à adopter, est de naviguer sans toujours distinguer entre écrit et oral³⁷, d'où, ici, un embarras à toujours clarifier dans une notation de quoi elles parlent. En ce sens, les présupposés de connaissances liées aux règles d'oralisation sont nombreux, comme dans *technicien.nes*, relativement à l'alternance, paradigmatique, /voyelle nasale ~ voyelle orale + consonne nasale/³⁸.

C'est d'une négligence d'alternances masc. ~ fém. que participe une graphie comme *administratifIVE*, où ne se voit pas, à travers une coupe syllabique mal placée (at/ifIVE), l'alternance /consonne non voisée masc. ~ consonne voisée fém./ qu'on a aussi, par exemple, dans <serf - serve>, et faisant paradigme graphique dans les « familles » morphologiques du type <nerf - nerveux, cerf - cervidé>. Ainsi, c'est une systématisme de langue qu'obscurcissent de telles graphies.

Aussi n'est-ce pas par la question « par quelles lettres rendre tel trait, ainsi le féminin ou, 'à la fois', le masculin vs le féminin ? » qu'il conviendrait de commencer, mais, à tout le moins pédagogiquement, par la question : « à quoi sert, dans telle graphie, telle lettre ? » Restent en deçà des ressources de la langue des graphies telles que <sourx> au lieu de <sourd>, qui occultent les familles morphologiques (morphèmes grammaticaux dérivationnels) comme *surdité, assourdir, sourdement*, etc.

2.3. Lecture, écriture

Reprendre par niveaux d'enseignement, en distinguant natifs et allophones, et ceux qui ont ou qui n'ont pas de scolarisation préalable aux enseignements de la lecture et de l'écriture : ce serait une autre étude. Toutefois, la nature même des données analysées ci-dessus fait ressortir des questions sensibles, essentielles.

Premièrement : les jeunes élèves ne savent pas que l'écriture note la *langue*.

Ils pensent d'abord qu'elle représente les choses. [...] Ces mêmes enfants savent pourtant différencier dessin et écriture [...] Mais, au début, ils pensent que ce sont deux façons alternatives de représenter le monde : pour représenter ma maman, je peux la dessiner ou écrire les lettres de son nom [...] Pour un jeune enfant, écrire un nom, ce n'est pas forcément représenter la parole. Ainsi, si pour des êtres différents, il y a des façons différentes d'écrire leurs noms, [...] cela tient à des différences objectives entre les êtres eux-mêmes (Ouzoulias, 2004: 152).

De surcroît, il sert largement de s'appuyer sur une écriture qui segmente les mots pour conduire un jeune élève à une conscience de ceux-ci (*ibid.*, 154). Car l'oralisation nécessite un découpage en unités rythmiques — qui peut être complexe : variable pour un même énoncé —, regroupant des syllabes et correspondant à des faits prosodiques. Un tel groupe n'existe « que s'il y a intégration du successif (la dynamique des articulations) dans une forme de simultanéité qui lie les divers éléments du groupe avec les premiers dans un présent psychologique » (Fraisie, 1974: 146). Parmi les aides offertes à l'enfant en lecture, figurera donc une écriture qui segmente en mots et manifeste leurs regroupements en syntagmes, qui sont groupes de sens, et aussi groupes

³⁷ Ainsi, dans <iaux.ales> (au lieu de <iaux.iales>), <i> = /j/, ce qui importerait dans une classe d'élèves.

³⁸ On suit sur ce point l'analyse comme flexion retenue par Coady (2016: 83). Or, l'écriture inclusive à point médian suggère une dérivation.

de souffle (Ouzoulias, *ibid.*). Apprendre à lire à voix haute implique une telle mise en œuvre lors du parcours oculaire et cognitif d'un texte écrit et de sa restitution fluide. Car « notre perception, sans aucun doute, est rythmée. Nous savons bien que la reconnaissance des rythmes ne nous est pas imposée par quelques qualités objectives du monde extérieur », écrit Angoujard (1997: 78)³⁹ qui rappelle que l'homme n'a pas « appris de la nature les principes des choses », citant ainsi Benveniste. De sorte que ce qu'on appelle « contraintes » linguistiques évoque moins un aspect coercitif que, « et ce n'est nullement contradictoire », les *formes qui témoignent qu'il y a langage*. Cela importe radicalement, le négliger ou conduire à sa mise en pièces comme le fait l'écriture inclusive à points médians, nuit.

Simultanément, « la main du jeune scripteur[...] oriente le regard du jeune lecteur: le mot *maman*, c'est toutes les lettres de *maman*, mais c'est aussi l'ordre dans lequel elles se succèdent ». L'élève devra comprendre ensuite que

les lettres <ma> représentent la syllabe [ma] qu'on dit d'abord et que les lettres <man> représentent la syllabe [mā], c'est-à-dire que le début d'un mot écrit correspond aussi à ce qu'on commence par prononcer, que la fin du mot écrit note ce qu'on entend à la fin du mot. Mais il est sur le chemin : les mots écrits lui apparaissent déjà comme des stimuli visuels particuliers, des *stimuli orientés*, qu'il faut traiter de gauche à droite. (*ibid.*, 157).

Au-delà, et c'est lié, quand un élève écrit un texte,

il doit constamment naviguer entre les microstructures et la macrostructure, les plus petites unités (mots et lettres [ponctèmes aussi]) et le sens global, en passant par les mésostructures (groupes de mots et phrases). Camille qui veut écrire 'Hier, je suis allé me promener avec papa et maman au bord du lac...', est en train d'écrire *promener* et a déjà écrit *promen*; il doit gérer l'écriture de la fin de ce mot (microstructure) ; dans un instant, il devra se demander où il en est dans son texte (macrostructure) et déterminer l'étape suivante : 'avec papa et maman' (mésostructure) avant d'entamer l'écriture de 'avec' par un *a* (microstructure). Pour bien lire, c'est précisément ce que doit faire un débutant : une syllabe est décodée (le 'che' de 'cheval', par exemple) ; il faut encore trouver la syllabe suivante ('val'), puis écouter l'ensemble 'cheval' pour y reconnaître le mot 'cheval', et de là, agglomérer ce mot au groupe de mots qui forment une unité de sens ('un grand cheval') et, de là encore, il faut aller à la partie de la phrase déjà lue ('dans ce pré, il y avait un grand cheval') et au texte déjà lu qu'il faut récapituler ; tout en se projetant déjà dans le mot suivant et sa première syllabe... (*ibid.*, 151).

Donc, en microstructure, une graphie telle que <citoyen.ne> (abstraction faite d'un éventuel <s> final séparé ou non), qui inclut graphiquement un masculin en [ɛ] dans un féminin en [ɛn] dont les constituants sont découpés par le point médian, oblige à une rétrogradation une fois terminée la graphie et la lecture du masculin, pour reprendre le sens initial vers le féminin — soit un boustrophédon, mais sans changement de ligne — féminin donc à scinder (dans l'écriture) et à reconstituer (en lecture). Abstraction faite d'une lexie complète, comprenant un déterminant par exemple. Ainsi, dans la séquence « un.e agriculteur.rice », tirée d'un manuel (qui n'est pas de français), citée par Manesse (2018 : 122), les régulations, en micro- et mésostructure, de la lecture et de l'écriture sont compliquées par signes et syllabations incongrues par rapport à l'oral, par la disjonction de marques morphématiques (t + rice) et les doubles lectures, normalement

³⁹ Une analyse de modèles rythmiques fondamentaux est proposée par le même chercheur (2006).

exclusives, de graphies (<un> = [œ̃] et [yn]) à corrélérer respectivement à des constituants disjoints de la séquence⁴⁰.

On ne s'appesantira pas sur ce qu'impliquent différemment l'écriture scripte (par exemple qu'il y a deux natures d'espace à gérer, inter-lettres et inter-mots) ou l'écriture cursive qui, normalement pratiquée, accroît la rapidité d'écriture en évitant un suspens répétés des gestes (ce que casseraient répétitivement des points médians) et en favorisant une mémoire kinesthésique. Dans cette modalité d'écriture,

pour écrire le mot *lundi* p.ex., comme on interrompra le tracé après le *n* pour attaquer le rond du *d* qui suit, cette contrainte gestuelle signifie qu'on exécute ensemble les lettres du segment *lum* avant d'exécuter celles du segment *di* (on notera qu'ici chaque segment correspond à une syllabe). (*ibid.*: 187).

Interruption, précisément, qu'on ne ferait normalement pas dans la suite <enne> de <citoyenne> entre les deux <n>.

Pourtant, les études (Sprenger-Charolles, 2012) convergent à montrer que de bonnes capacités de segmentation phonémique facilitent la mise en place du lexique orthographique et combien de bonnes capacités d'identification des mots écrits contribuent à la compréhension des textes.

L'accès aux lettres de l'alphabet et à leurs combinatoires, aux valeurs phoniques et aux réseaux de sens qu'elles véhiculent, implique une attention à la matérialité du texte écrit, des formes distinctives des graphes et du plus menu comme la ponctuation au plus étendu (morphologies flexionnelle et dérivationnelle, syntaxe). Du sens multiple, jeux de mots inclus, n'advient que par ces passages rigoureux. Il y a lieu de penser que, au contraire, les séquences d'écriture inclusive examinées ci-dessus entretiennent une propension du jeune élève à se précipiter, par anticipation et habitude, sur un sens qu'il *devine* (du fait, par exemple, de la succession répétée, cohérente ou non, dans les doublets abrégés, « d'hommes et de femmes »), mais ne *lit* pas (Terras, 2006). Si l'écrit disloque ou obscurcit les formes de langue, quelle attention précise et décisive aux formes écrites est possible, qui ouvre aux compréhensions ?

Car enfin, il est établi que l'élève peut développer une compétence notamment en écriture, grâce à sa conscience métalinguistique par où il met en relation des graphies, notamment par analogies ou en produisant des morphèmes dérivationnels, dès le début du CE1 (Bezu, 2009 : 7-8) — ce qui porte sur des liens entre écrit et sens — ou encore en investiguant les fonctions syntaxiques de la ponctuation (Catach, citée par Gonac'h et al., 2014 : 6-7). À quoi sert-il dès lors d'effacer ces morphèmes ou de les disloquer, et de multiplier des ponctèmes internes aux lexies et dont les reprises syntagmatiques sont problématiques ? Il conviendrait plutôt de favoriser cet élève qui peut être « actif, intelligent et créateur, celui qui construit pour comprendre » (Bezu, *op.cit.* : 12), au lieu de l'entraver d'un complexe asystématique de pratiques désarticulantes⁴¹.

⁴⁰ Quant à l'*isolation* du <e> de <un.e> ou de <chercheur.e>, on observera seulement que ce n'est pas parce qu'il n'est pas prononcé (il le sera souvent en français méridional), au contraire de celui de *le* dans *prends-le*, qu'il n'a pas de réalité phonologique. Finalement, la question porte sur la séquence, diversement fragmentée en écriture inclusive à points médians, |clitique + N/V| à l'oral : tout mot phonologique (sa qualification prosodique) inclut les clitiques (Angoujard, 2006 : 22; 51).

⁴¹ « À l'inverse d'une simplification de la graphie [...] qui mobilise les réformateurs [de l'orthographe], l'écriture inclusive consiste à la saturer » (Coateval et Le Goff, 2020 : 18) de graphes hétérogènes.

En effet, « à l'enfant, il ne manque ni la parole [...], ni le tour de main [...], ni les principes éthiques » (Coateval et Le Goff, 2020: 13) : la première manifeste son émergence à un univers structural, parfaitement logique, fût-il socialement non reçu, par exemple dans l'analogie (saussurienne) quand *prendu* est à *prendre* ce que *vendu* est *vendre*, ou l'agglutination (*un / le navion*), ou les séquences phonématiques et la syllabation (*bout de ficelle, selle de cheval*) ; la deuxième dans l'aptitude à tracer des graphes distincts ; la troisième (« c'est pas juste ! ») fait qu'on lui parle de « faute » quand il s'agit d'écart. « En revanche, l'enfant n'existe socialement qu'à travers [les personnes] qui ont la responsabilité de l'éduquer » (*ibid.* : 13)⁴². C'est ainsi que l'écriture inclusive à points médians blesse les capacités structurales qui soutiennent les apprentissages fondamentaux.

2.4. D'enjeux que l'écriture inclusive tait

A. En outre, sauf erreur de notre part, quatre terrains de recherches théoriques, pédagogiques et sociétales en développement sont demeurés hors souci des pratiques d'écriture inclusive. Celles ici examinées y soulèveraient nombre de difficultés: l'orthophonie (touchant notamment des dyslexies), les personnes non-voyantes, l'enseignement bilingue aux élèves sourds d'une langue de signes et d'une langue vocale (Ghesquière et Meurant, 2018) et l'enseignement de l'intercompréhension de langues apparentées, notamment romanes, où les graphies traditionnelles, « apparemment arbitraires, sont une aide précieuse en faveur de l'intercompréhension » (Teyssier, 2004 : 22).

B. Qu'il ne puisse y avoir correspondance biunivoque entre oral et scriptural, certes, et c'est heureux à la prise de distance qu'implique l'univers distal de la lecture (Rastier, 2018), et lié à la spatialité propre à l'écrit. Encore faut-il, tant en lection/interprétation qu'en diction/exécution, des corrélations systématiques stables et cohérentes.

On aurait pu imaginer qu'un usage du point médian prendrait en compte une forme de tabularité que la spatialité confère aux écrits (Klinkenberg 2018 : 41). Ce que suggèrent des manières de lire de telles formes graphiques comme ce que recense Gardelle (2019 : 171): <lecteur.rice.s> serait *redéployé* en « les lecteurs et (les) lectrices », ressaisissant, une fois « lecteurs » prononcé, le début du doublet synthétique, en le redécoupant en morphèmes (*trice*) et en syllabes de consécution correcte, pour aboutir à « lectrices ». On observe que cette logique imposerait à l'élève une étude à la fois de la linéarité *et* de la tabularité élémentaire de cette écriture. « Il serait plus spontané [à quel niveau de connaissance?] (*ibid.*), de ce point de vue, de prononcer « lecteurs-rices » (et même « lecteurs-trices ») avec peut-être malgré tout un problème de clarté de réception, mais que l'habitude pourrait éventuellement résoudre (habitude d'attendre un suffixe féminin une fois un mot en « -eur » [certains d'entre eux] entendu en contexte générique) ». Ce qui suppose, tous genres discursifs admis, chez l'élève, l'identification en contextes, au besoin avant même la lection de l'empan contextuel *ad hoc*, de l'emploi générique d'une sous-classe du lexique morphologiquement repérable. Abstraction faite, encore une fois, de l'insertion de <lecteur.rice.s> dans le programme unitaire de la lexie (notamment les déterminants adjoints — essentiels à ce type d'interprétation (Wilmet : 1986; et note 39).

⁴² La fécondité de ces distinctions ressort de l'étude de Quentel (1997). Elles énoncent autrement les différences susdites entre ordres grammatical / formel, axiologique et sociologique.

Pourtant, *la fluidité en écriture dépend directement d'un accès à l'orientation des graphes et en lecture du nombre d'items ordonnés que l'élève peut lire par voie directe. Essentielle pour la compréhension, elle libère pour d'autres tâches, par exemple d'association pendant une lecture qui ne soit pas un décryptage.*

C. *Ipsa facto*, on constate que de telles interprétations supposent un savoir et une expérience linguistique d'un niveau de maîtrise comparable dans sa pratique au niveau qui les conçoit et les commente. *Quant à l'élève? quant à l'illettrisme?* Et dans quelles comptines ou narrations ou descriptions à écrire serait-il requis que l'élève sache quand il lui faudrait utiliser distinctement ou neutraliser ou binariser inclusivement les genres grammaticaux (leurs marques phonologiques et morphématiques, avec les conséquences syntaxiques et discursives impliquées), tenu alors d'oublier ce qu'il avait acquis : que le système graphique en usage note une *langue* hors « pictographie » ? Lasch (1996) avait analysé ces situations, comportements caractéristiques « d'élites » assez instruites pour jouer d'une dialectique de la marge et de la norme dans l'extension des images de leurs juridictions professionnelles, mais ne promouvant pas de fait l'accessibilité de champs de connaissances à qui doit y être introduit, sans y être rendu rétif ni convaincu de ses impasses.

Resterait à entendre, sous ce même angle de l'éducation, des nuances quant à ce que pourrait figurer un système graphique :

[E]nigmatiques, ces signifiants — « homme », ou « femme » par exemple et de nombreux autres — le sont pour l'adulte lui-même [...] De sorte que si, bien entendu, l'enfant ne les interprètera / traduira pas n'importe comment, il reste que les « traductions » dont les messages qu'il porte feront l'objet ne sont pas réductibles à la pure et simple reproduction mécanique venant « performer » sans altération des diktats clairs. (Prokhoris 2016: 58)⁴³.

Aussi suspendrons-nous ce point en citant un écrivain dont l'acuité linguistique réentend de son enfance. Soit cet extrait de *Biffures* de Michel Leiris, dont l'un des jouets se trouvait sous le coup d'avoir été cassé, mais ne l'était pas :

et vive fut ma joie. Ce que j'exprimai en m'écriant: "... Reusement!" [...] quelqu'un de plus averti [...] me fit observer [...] que c'est "heureusement" qu'il faut dire [...] ce qui me laissa] interloqué. Ce mot, employé par moi jusqu'alors [...] comme une interjection pure, se rattache à "heureux" et, par la vertu magique d'un pareil rapprochement, il se trouve inséré soudain dans toute une séquence de significations précises. Appréhender d'un coup dans son intégrité ce mot qu'auparavant j'avais toujours écorché prend une allure de découverte, comme [...] l'éclatement de quelque vérité. Voici que ce vague vocable – [...] est, par un hasard, promu au rôle de chaînon de tout un cycle sémantique.⁴⁴

⁴³ On peut songer à une symbolique graphique d'un tout autre ordre, que décrit Herrenschildt (2007), dans l'usage de graphies de consonnes ou de voyelles, et leurs combinatoires, contrastivement selon les alphabets hébreu et grec.

⁴⁴ Ici aussi, il y a tenue, transférée à l'écrit, d'une phonématique et d'une syllabité venues aux lèvres dans l'allitération de l'octosyllabe initial de cette phrase.

2.5. D'un accord singulier

Enfin, on s'interrogera brièvement sur un syntagme attributif qui se répand, et dont on ne sait s'il faut ou non le rattacher à une pratique d'écriture inclusive (mais pourquoi pas ?).⁴⁵ En voici quelques attestations :

(à propos de la démedicalisation du changement de sexe) « le risque des filiations postérieures à la décision [judiciaire] a été identifié par les parlementaires : l'irréversibilité du changement de sexe n'étant pas exigée, un homme pourrait être enceinte ou une femme avoir un enfant biologique avec sa compagne » (bulletin éd. Francis Lefèbvre)⁴⁶

Une analyse linguistique se limitera à tenter d'expliquer — ébauche soumise à avis critique — le fait grammatical en tant que tel. Le syntagme se caractérise notamment par la simultanéité de choix sémiques (l'accord) sur ses deux composants, ce qui les parenthétise comme termes du syntagme, ici ce que pour faire bref on appellera sujet et attribut. Or, il y a, si l'on en juge par l'usage le plus répandu, discordance entre les deux, quant au genre grammatical. Formulons une hypothèse.

Les catégories grammaticales ne sont, comme telles, indexées sur aucune pratique sociale, ou domaine, elles sont compatibles avec tous les domaines en ce sens (Rastier, 2005a : 15-16; Szlamowicz, 2018 : 135) et arbitrairement, au sens saussurien, selon les diverses langues. Soit ici l'entrecroisement de deux domaines, « biologie » et « sociologie ». Le premier, « biologie », revêt dans ces énoncés une valeur aspectuelle statique ou durative, de sorte que la valeur sémique /être femme/, qui en relève, engage une représentation de permanence. Dans ces énoncés, la valeur sémique /être homme/, qui relève du domaine « sociologie », revêt une valeur aspectuelle /inchoatif/, parce qu'elle connaît un point initial à partir duquel seulement elle s'applique (la décision judiciaire), fût-elle censée accomplie (aspect perfectif) dès lors dans le domaine « sociologie ». Ces énoncés enregistrent l'appartenance aux deux domaines, comme distincts, et privilégient la valeur conceptualisée comme permanente, celle du domaine « biologie » : /grossesse/ > /être femme/. Ce privilège signe que les impressions référentielles ne sont pas fondées dans une objectalité, mais dans des investissements de sens (éventuellement concurrents) caractéristiques d'une culture, ici l'occidentale en ce qu'elle privilégie ce que Désveaux (2016) appelle substance⁴⁷.

Dans les termes de la sémiotique de Rastier (2018 : 197 et sv.), signification (/aspects/ et taxème /homme-femme/) et expression (marques d'accord) sont distincts de et articulés à des points de vue (les foyers interprétatifs ou domaines sociaux « biologie » et « sociologie ») et des garanties (respectivement présomption culturelle de vérité selon la « substance » ou décision

⁴⁵ L'étude de Coutant (2016), utile par son examen des discours lexicographiques relatifs aux items « transgenre », « transsexuel », notamment, ne couvre pas exactement le cas ici en cause, mais l'éclaire.

⁴⁶ « Thomas Beatie, premier homme enceinte, est papa pour la quatrième fois ! » (www.magicmaman.com) ; « Société : un homme transgenre réussit à tomber enceinte » : « Alors qu'il est en pleine transition pour devenir un *homme*, Wyley Simpson découvre qu'il est enceinte » (www.public.fr, 11 mars 2019). « L'incroyable histoire de l'homme enceinte » <https://pages.rts.ch/docs/lundi/1079018-l-incroyable-histoire-de-l-homme-enceinte.html>

⁴⁷ Dans *Quadratura americana* (Genève, Georg, 2001) notamment, il montre comment d'autres cultures privilégient ce qu'il appelle le sémantisme, p.ex. l'adoption (et l'appropriation) et non la filiation génétique (et l'élevage). De l'arbitraire saussurien là encore, et non une donne ontologique.

judiciaire). On y voit la portée (points de vue et garanties — avec un privilège accordé à l'un des volets de chacun de ces pôles) authentifier et légitimer la teneur (signification et forme linguistiques) : soit une *praxis*, et non une ontologie.

3. Retours sans conclure sur le chemin suivi

En se référant à des travaux aussi différents mais compatibles quant à cet enjeu que ceux de Milner (1989), de Quentel (1997), de l'anthropologie clinique présentée par Guyard et Urien dans *Le Débat* (2006) ou de Rastier (2018), on s'est efforcé de maintenir distincts trois registres d'analyse : linguistique / formel, sociologique, axiologique. Certes, ils interfèrent dans une praxis — le modèle sémiotique de Rastier le problématise. S'il est en droit fondé de traiter de chaque ordre de raison, les confondre ne sert pas le travail de la connaissance.⁴⁸ Ainsi : autant il est fondé de débattre quant au choix entre morphologies flexionnelle et dérivationnelle dans l'organisation formelle de genres grammaticaux, autant on ne voit pas qu'il faille critiquer des hypothèses de formation de genres grammaticaux en termes de morphologie dérivationnelle du fait que cela secondariserait androcentriquement les femmes dans une langue convoquée avec conviction à visibiliser ce qu'elle doit montrer, dont on sait ce que c'est⁴⁹.

La confusion des registres s'accroîtrait s'il était imaginé, comme ce semble être, que cette secondarisation serait persistance dans et par l'écriture d'un mythe d'origine comme celui de la création d'Ève. Ce serait là méconnaître ce qu'il en est d'un *texte*.⁵⁰ Et ignorer des siècles d'herméneutique contradictoire. Dont celle-ci : en ne faisant pas naître l'homme de la femme, le *texte* renverse l'ordre naturel de sorte que les genres grammaticaux (en hébreu: masc. *ish* ~ fém. *ishah*, resp. "homme ~ femme") dans leur construction *linguistique* l'emportent sur la nature et que, selon la loi de la langue, l'inceste avec la mère n'existe pas (Smilevitch, 2017).

In fine, un bref commentaire extralinguistique.

Une langue est, autant qu'un champ de régularités, un champ de conflictualités où s'enchevêtrent les temps [...] et les torts, les bonheurs et les malheurs, ce que les uns et les autres tracent de chaînes de paroles ou de silences dans le psychisme de ceux qui les vivent, les parlent, les écoutent. (Merlin-Kajman, 2003 : 262).

Le livre qu'on vient de citer rappelle que le purisme, et les salons, apaisaient l'éloquence et l'injure criminelles des guerres de Religion dans des formes de civilité. À rebours de désignations censées imparablement référentielles prescrites en chartes, guides et injonctions générales, où

⁴⁸ Sauf à démontrer que phonème et anaphore dérivent de famille et métier, par exemple.

⁴⁹ Pour l'anecdote : la langue des signes des Sourds de Belgique francophone a formé « lesbien » par dérivation du féminin avec le sens « homme qui aime toutes les femmes » (Zegers de Beyl, *La création lexicale des jeunes Sourds*, mémoire de maîtrise, Bruxelles, ULB, 2010 : 50). De l'arbitraire saussurien des langues...

⁵⁰ Outre que les travaux de M. de Launay montrent que le *texte* travaille justement à un détachement des mythes environnants, outre qu'il conviendrait de comparer selon Herrenschmidt les matières d'Ève et de Pandore, on pourrait lire, notamment, selon les études de S. Trigano, que de la chair fut refermée sous Ève, selon une lecture possible du *texte original*, ce qui indique une séparation radicale, et qu'elle est la seule à être « édifiée » au jardin d'Eden.

prétend s'accélérer, avec le soutien des institutions publiques pour favoriser l'habitation, « la mise en adéquation entre langue et conceptualisation du monde » (Gardelle, 2019 : 163), on souhaite un jeu de libertés et d'intelligences dans les arcanes de langue, entre « masculin, féminin et leur neutralisation » (Charaudeau, 2018 : 26) par exemple suivant des contextes où mots et accords peuvent énoncer généralité ou spécificité, collectif ou singulier distributif (Szlamowicz, 2018 : 17; 41). Ainsi, des noms de fonctions, où l'on peut distinguer attribut personnel ou qualification indépendante (du fait par exemple d'une diplomation, indifférente au genre). Ainsi lit-on que « Catach et al. ont proposé une division de son [du français] système graphique dont ils ont analysé linguistiquement la structure » (Pérez, 2014 : 1128): c'est de compétences professionnelles qu'il s'agit, pour un groupe. Nathalie Heinich a donc préféré « directeur de recherches », Simone Veil « le ministre », Mona Ozouf « écrivain » : désignations conçues comme appropriées à un statut, non à une identité personnelle sexuée, de soi non définitoire dudit statut. D'autres contextes appelleraient le féminin ou un masculin spécifiques.⁵¹ Ou encore, dans « la jeune chef surdouée »,⁵² le nom formellement masculin qualifie des compétences en art culinaire (par distinction d'avec un commandement), en sorte qu'on leur attribue « le regard fiévreux des vrais artistes », et les féminins adjacents en rendent hommage à une femme. M. Serres s'émerveillait que *hôtesse* se dise seulement de celle qui reçoit, *hôte* valant pour qui est reçu. Ainsi des arcanes de langue favorisent-ils un dire nuancé de « la différence des genres », et simultanément à d'autres choses, tout autrement que la raideur de vis-à-vis symétriques obligatoires.

Les obligations qui se manifestent cependant en cette matière, jusqu'à reconnaître à un État « un devoir de langage non sexiste » (Elmiger, 2012 : 99), n'exposent pas, si l'on suit Dartiguenave (2017), la question proprement sociologique de l'altérité fondatrice des rapports sociaux, soit une interdépendance (générations, classes, genres, fonctions) et une perspective solidariste dans un jeu de négociation permanente corrélativement aux rôles que l'on remplit dans la société. « La différence dont il est question ici relève exclusivement de la valeur que l'on attribue à l'autre », où le lien est « un rapport d'équivalence (je vauX comme l'autre) ». Ainsi lirait-on, fonction des modalités déontiques qui accompagnent le collectif : « La 'PMA pour toutes' nécessite les points médians de l'écriture inclusive. C'est en effet pour tou.te.s qu'il faut la penser, pour les hommes et les femmes souhaitant engendrer. »⁵³ Alors l'inclusion « se prête bien à l'organisation marchande » (Dartiguenave) d'offres de service censées répondre à la demande (offices diverses, agences, filières, carrières).

Ce qui nous inquiéterait est d'un autre ordre, lié à l'argument axiologique venu « du monde anglophone », du « respect de l'autre en situation de communication » (Gardelle, 2019: 164) :

Il n'est plus question de savoir “dans l'absolu” s'il est bon de réformer, mais plutôt, en contexte, d'éviter de froisser l'interlocuteur. L'enjeu est plus immédiatement concret, associé à une situation de communication donnée. Sur ce principe [...] dans certains contextes au moins, il est avéré

⁵¹ On trouve aussi : « nous devons au contraire être *attentives* à ne pas rétablir de règles grammaticales aussi contraignantes et normatives que celles que l'on critique » (*Semen*, 2018 : 149). Cet énoncé conclut une conversation entre participants des deux genres, de sorte qu'on ne voit pas dans ce qui précède jusque-là ce qui, de cette exigence de vigilance, exclurait une part de ce groupe. Assisterait-on là à une naissance de féminin générique ? On laisse au lecteur d'analyser l'énoncé suivant : « le sport s'apparente à un terrible cheval de Troie mobilisant toutes et tous, des plus jeunes aux plus vieux » (revue *Conférence*, n° 46, 123).

⁵² *Le Figaro*, 1-2/9/19 : 15

⁵³ Cl. Carastro, *liberation.fr*, 23 sept. 2019.

aujourd'hui que l'emploi d'un masculin exclusif est perçu comme discriminant par un certain nombre de personnes, et gêne donc la communication. Là, une forme de changement des usages paraît donc inévitable.

Soit l'écriture inclusive « pour la bonne cause » (*sic*). Pourtant, on sait maintenant combien le *trigger warning* et des procédures obscures qui s'ensuivent dans les campus nord-américains dépriment les étudiants et lèsent les enseignants (v. travaux de Laura Kipnis). Mais

une fois [qu'ils] se sont hermétiquement fermés aux arguments et aux événements qui pourraient remettre en question leurs convictions, les fidèles n'essaient plus de provoquer leurs adversaires dans un débat. Pour l'essentiel, ils ne lisent que des ouvrages écrits d'un point de vue identique au leur. Au lieu d'affronter des arguments qui ne leur seraient pas familiers, ils se satisfont de les catégoriser en arguments orthodoxes ou hérétiques. [...] Cette disparition de la capacité à l'autocritique constitue le signe le plus certain du caractère moribond d'une tradition intellectuelle. (Lasch, *op.cit.*: 89-90).

Ainsi quand, dans l'Université, on veut interdire à un collègue de donner une conférence intitulée « L'écriture inclusive à l'épreuve de la grammaire »... Le paradoxe est alors que la militance, légiférant et excluant de conférence universitaire, finalement méconnaît sinon ravage ce qui pourtant cherche éclosion et transformations y compris dans les termes usuels de la langue. L'atteste à sa façon, par exemple, et quoi que l'on pense de tels arguments ou conclusions de certains textes (que nous ne partageons pas) un ouvrage comme *La face cachée du genre* (2012).

Quoi qu'il en soit, il reste encore (provisoirement?) possible d'écrire ceci (Milner, 2014 : 245-248) :

Saussure n'est pas un accident. Une de ses grandeurs méconnues réside en ceci: il a érigé en axiome de science la certitude que la langue ne s'autorise que d'elle-même. Le langage, laisse-t-il entendre, peut dépendre de la constitution naturelle de l'être humain; la parole peut dépendre des circonstances d'énonciation; elle peut donc être servie, si celui qui parle est asservi. Mais la langue est ailleurs, dans un espace et un temps que rien ne peut fracturer, ni les lois de l'univers, ni les décisions des politiques. La linguistique, depuis lors, s'est fondée sur cet axiome. Or, aussi longtemps que l'axiome vaut, le pouvoir ne saurait être total. Mais arrive le XX^e siècle [...] Modifier l'écriture, modifier l'orthographe, modifier le vocabulaire, modifier la syntaxe même, les autorités désormais ne cessaient de s'en préoccuper. [...] trait distinctif de [P] illimitation: le contrôle trouve ses manifestations les plus évidentes au plus intime de la langue [...P]our les contourner, les allégories, les allusions, les insinuations ne suffisent plus. Mieux vaut passer par la clarté et la distinction.

BIBLIOGRAPHIE

- ALPHERATZ (2019), « Français inclusif : du discours à la langue ? », *Le discours et la langue* 11.1, pp. 53-74.
- ALTOUNIAN, J. (2003), *L'écriture de Freud*, Paris, PUF.
- ANGOULARD, J.-P. (1997), *Théorie de la syllabe*, Paris, CNRS.
- ANGOULARD, J.-P. (2006), *Phonologie déclarative*, Paris, CNRS.
- BERMAN, A. (1999), *La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain*, Paris, Seuil.
- BEZU, P. (2009), « Construction des premières compétences orthographiques : proposition d'un schéma explicatif », *Revue française de pédagogie*, n°168, pp. 5-17.
- COADY, A. (2016), « La construction socio-discursive du masculin générique : discours et contre-discours », in Tomc S., Bailly S., Ranchon G., « Pratiques et langages du genre et du sexe : déconstruire l'idéologie sexiste du binarisme », Louvain-la-neuve, EME, pp. 79-98.
- CHARAUDEAU, P. (2018), « L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », *Le débat*, n°199, pp. 13-31.
- CHARAUDEAU, P. (2019), « Retour sur l'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », *Le discours et la langue*, 11.1, pp. 97-124.
- CHETCUTI, N., & GRECO, L. (2012), *La face cachée du genre*, Paris, Pr. Sorbonne nouvelle.
- COATEVAL, A. & LE GOFF, R.-L. (2020), *Apprendre à écrire la langue, De la maternelle au collège*, ouvrage en préparation, communication personnelle.
- COUTANT, A. (2016), « Masculin, féminin : l'indicibilité de la non-coïncidence sexe genre », in Tomc S., Bailly S., Ranchon G., « Pratiques et langages du sexe et du genre : déconstruire l'idéologie sexiste du binarisme », Louvain-la-neuve, EME, pp. 121-144.
- COURSIL, J. (2015), *Valeurs pures. Le paradigme sémiotique de Ferdinand de Saussure*, Limoges, Lambert-Lucas.
- DARTIGUENAVE, J.-Y. (2017), « De l'intégration à l'inclusion : un changement de paradigme », in *Espace social*, pp. 35-39.
- DESVEAUX, E. (2013), *Avant le genre. Tryptique d'anthropologie hardcore*, Paris, EHESS.
- DESVEAUX, E. (2016), *La Parole et la substance. Anthropologie comparée de l'Amérique et de l'Europe*, Paris, Les Indes savantes.
- ELMIGER, D. (2012), « Quelle évolution dans le domaine de la féminisation de la langue ? Constitution d'un corpus pour la description diachronique et synchronique des usages », in Bader F.-H. et Elmiger D., *Intersexion. Langues romanes, langues et genre*, München, Lincom Europa, pp. 97-106.
- FRAISSE, P. (1974), *Psychologie du rythme*, Paris, PUF.
- GARAPON, A., & LASSEGUE, J. (2018), *Justice digitale*, Paris, PUF.
- GARDELLE, L. (2019), « Écriture inclusive et genre : quelles contraintes systémiques et cognitives à l'intervention sur une catégorie grammaticale et lexicale ? Étude comparée anglais-français », *Le discours et la langue* 11.1, pp. 151-187.
- GHEQUIERE, M. & MEURANT, L. (2018), *École et surdit *, Namur, Pr.un.Namur.
- GONACH, J., LENFANT, M. & DELABARRE, E. (2014), « Des signes de ponctuation en relief et en sourdine chez des élèves de CM1 normands », *Le français aujourd'hui* n°187, pp. 57-65.
- HADDAD, R. (dir.), (2019), *Manuel d'écriture inclusive*, Paris, agence de communication d'influence Mots-Clés.
- HEINICH, N. (2000), « Le repos du neutre. Pourquoi je résiste à la féminisation des noms de métier », dans « Autour du livre d'Anne-Marie Houdebine, *La féminisation des noms de métiers* », in *Travail, genre et sociétés*, n°3, pp.169-189
- HERRENSCHMIDT, C. (2007), *Les trois écritures. Langue, nombre, code*, Paris, Gallimard.
- HOUEBINE, A.-M. (2000), réponse dans "Autour du livre d'Anne-Marie Houdebine, *La féminisation des noms de métiers*", in *Travail, genre et sociétés*, n°3, pp. 169-189.

- JONGEN, R. (1993), *Quand dire c'est dire*, Bruxelles, De Boeck Université.
- JUDET DE LA COMBE, P. & WISMANN, H. (2019), « Juger ce qui est dit », *Esprit* n°460, pp. 89-93.
- KLINKENBERG, J.-M. (2018), *Qu'est-ce que l'écriture?* Bruxelles, Académie royale de Belgique.
- KLINKENBERG, J.-M. (2019), « Quelle écriture pour quelle justice? 'Écriture inclusive' et politique linguistique », *Le discours et la langue*, 11.1, pp. 15-26.
- KROEBER, A.L. (1909), « Classificatory Systems of Relationship », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 39, pp. 77-84.
- LASCH, C. (1996), *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, s.l., Climats.
- MANESSE, D., & SIOUFFI, G., (dir.) (2019), *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF sciences humaines.
- MILNER, J.-C. (1989), *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.
- MILNER, J.-C. (2014), *La puissance du détail*, Paris, Grasset.
- MERLIN-KAJMAN, H. (2003), *La langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil.
- OUZOULIAS, A. (2004), « La production de textes courts pour prévenir les difficultés dans l'apprentissage de la lecture et/ou y réfléchir », in G. Toupiol (éd.), *Comprendre et aider les enfants en difficulté scolaire*, Paris, Retz, pp. 149-202.
- PEREZ, M. (2014), « Proposition de hiérarchisation des 45 graphèmes de base de l'orthographe du français », *Congrès mondial de linguistique française, SHS Web of Conferences*, EDF Ed., pp. 1125-1140.
- PEREZ, M., BARASC, K. & GIRAUDO, H. (2019), « Des (dés)accords grammaticaux dans la dénomination écrite de la personne en France : un tumulte graphique entre passions tristes et passions joyeuses », *GLAD !* [en ligne] 07, mis en ligne le 05 décembre 2019, consulté le 15 décembre 2019, URL: <https://www.REVUE-GLAD.ORG/1666>.
- PRADALIER, N. (2012), « L'homme et son genre », *La linguistique*, vol.48/2, pp. 109-130.
- PROKHORIS, S. (2014), *L'insaisissable histoire de la psychanalyse*, Paris, PUF.
- PROKHORIS, S. (2016). *Au bon plaisir des "docteurs graves". À propos de Judith Butler*, Paris, PUF.
- QUENTEL, J.-C. (1997), *L'enfant. Problèmes de genèse et d'histoire*, Bruxelles, De Boeck.
- QUINE, W. (1993), *La poursuite de la vérité*, Paris, Seuil.
- RASTIER, F. (2001), *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF.
- RASTIER, F. (2007), « Du réalisme au postulat référentiel », Disponible sur: <http://www.revue-texto.net/index.php?id=527>
- RASTIER, F. (2005a), « La microsémantique », *Texto!* [en ligne], juin 2005, vol. X, n°2. Disponible sur: http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier_Microsemantique.html.
- RASTIER, F. (2005b), « Mésosémantique et syntaxe », *Texto!* septembre 2005 [en ligne]. Disponible sur: http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Mesosemantique.html.
- RASTIER, F. (2013), « De l'essence double du langage, un projet révélateur », in *Arena romanistica*, n° 12, pp. 6-29.
- RASTIER, F. (2018), *Faire sens. De la cognition à la culture*, Paris, Classiques Garnier.
- SAUSSURE, F. (2002), *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- SMILEVITCH, E. (2017), *Le corps vivant. Réflexions talmudiques sur la sexualité contemporaine*, Paris, Hermann.
- SPRENGER-CHAROLLES, L. (2012), « L'apprentissage de la lecture dans les écritures alphabétiques », *L'Information grammaticale*, n°133, pp. 15-21.
- SPIZER, L. (2014 [1918]), *Anti-Chamberlain. Considérations d'un linguiste sur les Essais de guerre de H. S. Chamberlain et l'évaluation de la langue en général*, Limoges, Lambert-Lucas.
- SZLAMOWICZ, J. & SALVADOR, X.-L. (2018), *Le sexe et la langue*, Paris, Ed. Intervalles.
- TERRAS, J.-P. (2006), « La syllabique est-elle réactionnaire ? », *Revue du MAUSS*, n° 28, pp.128-140.
- TEYSSIER, P. (2012), *Comprendre les langues romanes. Méthode d'intercompréhension*, Paris, Chandeigne.
- URIEN, J.-Y. (2010), « Qu'a de générale la linguistique générale ? », *Tétralogiques*, n°18, pp. 115-133.
- URIEN, J.-Y. (2017), *Une lecture de Jean Gagnepain. Du vouloir dire I*, Matecoulon Montpeyroux, Institut Jean Gagnepain.

- VAN RAEMDONCK, D. (2019), « L'inclusif, entre accord et désaccord ou 'Jusqu'à ce que la proximité nous sépare' », *Le discours et la langue* 11.1, pp. 75-96.
- WILMET, M. (1986), *La détermination nominale. Quantification et caractérisation*, Paris, PUF.